

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2021

PROGRAMMATION LUTTE CONTRE LES INÉGALITÉS MONDIALES - (N° 3699)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AE359

présenté par
M. Berville, rapporteur

ARTICLE 7

À la fin de la première phrase de l'alinéa 6, substituer aux mots :

« françaises ou étrangères »,

les mots :

« de droit français ou de droit étranger ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.